

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	12

L'an 2026, le 3 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RICHARD Jean-Yves, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 30/03/2026. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 30/03/2026.

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 3

Présents : M. RICHARD Jean-Yves, Mme GOURIOU Véronique, Mme DAMIEN Sandrine, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, M. TROTIN Pascal, Mme LIGNEUL Christelle, M. NEVE Christopher, Mme LEROY Audrey, M. LEHOUX Guillaume, Melle GUILLE Laura, M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme SINNAEVE Emilie, M. DESSERT Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEREAU Jean-Pierre

2026/032 – Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de la Dême - SIVOS - Désignation des délégués

Vu la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire par délibération en date du 14 mars 1982, qui désigne deux membres titulaires et deux membres suppléant de la commune de Marçon,

Vu la délibération en date du 15 avril 2005, qui abroge les statuts du SIVOS de 1982 et les remplace,

Vu la délibération en date du 14 mars 2018 du SIVOS qui modifient les statuts du SIVOS

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués du SIVOS au scrutin secret, élus à la majorité absolue des suffrages.

Il est nommé deux assesseurs : Mme LIGNEUL Christelle et Mme DAMIEN Sandrine

M. Le Maire propose :

candidat au poste de délégué titulaires : Mme Véronique GOURIOU / Mme Laura GUILLE

candidat au poste de délégué suppléant : Mme Audrey LEROY / M. Guillaume LEHOUX

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

à déduire bulletin blanc,nul : 3

nombre de suffrage exprimé : 12

Majorité absolue

Mme Véronique GOURIOU et Mme Laura GUILLE, ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamées délégués titulaire

Mme Audrey LEROY et M. Guillaume LEHOUX, ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés délégué suppléant

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Nantes. À compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/04/2026
Le Maire
Jean-Yves RICHARD

Secrétaire de séance
M. CHEREAU Jean-Pierre

